



Reconnaitre un enfant qui n'ai pas le sien

Par **aurelsan**, le **06/07/2009** à **01:23**

Bonjour,

Une amie de nationalité russe va bientôt accoucher mais son visa etudiant se termine dans 2 semaines, elle aimerait vivre en france avec sa future fille mais elle ne sait pas comment faire pour que sa fille ai la nationalité francaise car son pere est russe aussi et qu'il ne veux pas reconnaitre l'enfant.

Elle me demande de reconnaitre sa fille afin de lui assurer la nationalité francaise pour qu'au moins sa fille reste en france.

j'avoue etre tres sceptique sur ce genre de procedure et j'aimerais avoir quelques lumieres par rapport au risque et a la responsabilité a laquelle je m'expose en faisant cela , financier, juridique...

Meme si ca ne me parait pas tres legal , est ce que je peux reconnaitre sa fille et me decharger de toutes responsabilité civile et financiere vis a vis d'elle et de sa mere en gros...?

Merci beaucoup d'avance

Aurelien